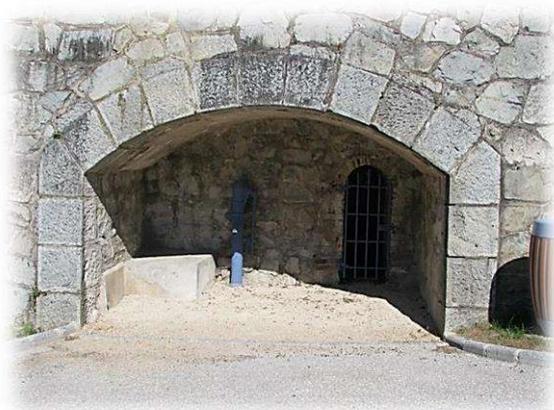


# AUTOUR DE NOS ETANGS

## BULLETIN MUNICIPAL



## ARTHUN 2016



# Mairie - Infos

---

## *Rappel des horaires d'ouverture de la mairie*

<b>Lundi</b>	<b>9h00 – 12h00</b>	<b>14h00 – 16h00</b>
<b>Mercredi et Vendredi</b>	<b>9h00 – 12h00</b>	

Tél : 04 77 24 60 21 mail : [mairie.darthun@wanadoo.fr](mailto:mairie.darthun@wanadoo.fr) [www.arthun.fr](http://www.arthun.fr)

### *Personnel communal*

Christophe **OLIVIER** et Alain **CLAIR**, en contrat aidé remplacent André **BEAL**, notre agent technique polyvalent, en arrêt maladie depuis le mois de mai 2016.

Pour la partie administrative, Frédérique **DOITRAND**, titulaire, est toujours fidèle à son poste. Suite à un heureux évènement, Elodie **MAGAND**, en congé parental est remplacée par Valérie **SENDRA** et Emmanuelle **LAMOTTE**.

A l'école, Monique **DEVEAUX** s'occupe de la cantine et Andréina **N'GUYEN**, en contrat aidé, travaille avec les enfants et fait le ménage de l'école.

### *Fourrière*

**Nous vous rappelons que la divagation des animaux est interdite.** Merci donc de mettre en place les moyens pour éviter que des animaux circulent librement sur l'espace public. Nous ferons appel à la fourrière si nécessaire. Chaque propriétaire d'animal en a **l'entière responsabilité**.

« Il est également demandé aux propriétaires de **bovins**, d'**ovins** ou de **chevaux** de vérifier régulièrement **les clôtures de pâtures** afin d'éviter que les animaux ne divaguent sur les **routes départementales**, avec tous les risques d'accidents encourus ».

**Pour info : Fourrière : Stéphane DAVIM ☎06 60 15 96 23**

### *Horaires d'ouverture de la déchèterie*

<b>HIVER *</b>		
<b>Lundi et Mercredi</b>		<b>13h30 – 17h30</b>
<b>Vendredi et Samedi</b>	<b>9h00 – 12h00</b>	<b>13h30 – 17h30</b>

<b>ETE*</b>		
<b>Lundi et Mercredi</b>	<b>9h00 – 12h00</b>	<b>14h00 – 18h30</b>
<b>Mardi et Jeudi</b>		<b>14h00 – 18h30</b>
<b>Vendredi et Samedi</b>	<b>9h00 à 18h00 sans interruption</b>	

\* Modification des horaires le 1er lundi suivant le changement d'heure légale

**Sur notre commune, le tri sélectif (containers jaune) est collecté le vendredi en semaine paire.**



# Le mot du Maire

---

Chers administrés,

En cette fin d'année 2016, vous allez prendre connaissance de votre nouveau bulletin municipal, imprimé par nos soins afin d'en limiter le coût. Je rappelle que le site internet de la commune contient une multitude de renseignements, et les visites de ce site sont de plus en plus nombreuses.

L'année 2016 a été une année de transition pour les communes, avec la préparation à la nouvelle agglomération. Nous étions 18 communes dans le Pays d'Astrée avec 14 000 habitants et nous serons 88 communes avec 105 000 habitants.

De nombreuses réunions avec la mise en place de commissions se sont déroulées à Montbrison dans différents domaines de compétence: l'urbanisme, l'habitat, l'assainissement, la voirie, le service à la population, l'économie... Tout se mettra progressivement en place jusqu'en 2020. Le conseil communautaire, l'élection du président, des vice-présidents, ainsi que la nomination des différentes commissions seront opérationnelles dès le mois de janvier 2017.

Malgré toutes ces réformes, nous continuons à penser à l'amélioration de notre commune. Un mur d'enceinte a été édifié vers la bascule, apportant un côté plus esthétique à l'entrée du village. Différents travaux de voirie ont été réalisés à la Terrière, au Solat, à la Presle.

La nomination des rues ainsi que la numérotation des maisons a été mise en place. Le choix des noms de rue a été bien réfléchi grâce à une commission qui a travaillé de longs mois, afin de respecter les noms des lieudits déjà existants.

La rénovation de l'appartement communal va commencer en janvier 2017. Tout l'intérieur sera refait, la salle de bain, les toilettes, les fenêtres remplacées par du double vitrage, l'isolation thermique aux normes actuelles, la cuisine ouverte sur la salle à manger, deux chambres avec placards, des placards dans le couloir, un interphone à l'entrée et en plus un garage. Dès la fin des travaux, nous informerons de la mise en location de cet appartement. Tous les travaux sont financés sans crédit et subventionnés par la dotation d'équipement des territoires ruraux attribuée par l'état.

La toiture de la petite tour de l'église, non protégée, sera recouverte de tuiles gironnées.

Une étude sur les stations d'épuration commencera en 2017 avec les techniciens de l'agglomération Loire Forez, ensuite la nouvelle agglomération prendra en main le travail sur les stations.

D'autres projets sont encore dans les tiroirs et je vous en parlerai ultérieurement.

Je terminerai ce bilan de l'année écoulée en vous souhaitant une très belle année 2017.

Le Maire,  
Josiane BALDINI

**MADAME LE MAIRE ET L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS CONVIENT A LA CEREMONIE DES  
VŒUX DIMANCHE 15 JANVIER 2017 A PARTIR DE 11H30 A LA SALLE DES FETES**



## EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Date début	Date fin	Capital emprunté	Motif	Remboursement Annuel
2011	2023	20 000.00	Tracteur	2071.52
2012	2032	100 000.00	Travaux école-mairie	8306.56
Total emprunts budget commune		<b>120 000.00</b>	<b>Total annuel</b>	<b>10 378.08</b>



## TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2015 - EVOLUTION

Taxes	Taux			Bases Estimées	Produits
	2014	2015	2016		
Habitation	5,13	5,18	5,18	695 500	36 027
Foncière (bâti)	10,80	10,91	10,91	424 800	46346
Foncière (non bâti)	42,17	42,59	42,59	78 000	33 220
Evolution des taux		<b>1 %</b>	<b>0 %</b>	<b>1 198 300</b>	<b>115 593</b>

## BUDGET CCAS 2016

Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	1 459.85	Repas et colis des anciens	2 373,85
Subvention de la commune	1 000,00	Cotisation URSSAF	36,00	
		Autres charges exceptionnelles	50,00	
<b>Total</b>	<b>2 459,85</b>	<b>Total</b>	<b>2 459,85</b>	



## BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016



Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	53 511,49	Charges à caractère général	55 000,00
	Opération d'ordre entre sections	290,80	Redevance Agence de l'Eau	4 500,00
	Travaux	3 000 ,00	Dotations aux amortissements	1 488,14
	Redevance assainissement collectif	17 000,00	Créances admises en non-valeur	5 847,75
	Redevance modernisation de l'eau	3 000,00	Titres annulés	7 000,00
	Remboursement de frais	33,60		
	<b>Total</b>	<b>73 835,89</b>	<b>Total</b>	<b>73 835,89</b>
Investissement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent d'investissement reporté	54 378,72	Opération d'ordre entre sections	290,80
	Opération d'ordre entre section	1 488,14	Immobilisations incorporelles	50 000,00
	Dotations fond divers réserve	1 626,00	Immobilisations corporelles	7 202,06
	<b>Total</b>	<b>57 492,86</b>	<b>Total</b>	<b>57 492,86</b>

## BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	57 937,28	Charges à caractère général	62 958,00
	Atténuation de charges	9 000,00	Charges de personnel	100 191,00
	Produit des services	1 480,00	Atténuation de produits	2 948,00
	Impôts et taxes	121 000,00	Dépenses imprévues de fonctionne.	17 088,48
	Dotations et participations	72 886,00	Dotations aux amortissements	1 988,00
	Autres produits de gestion courante	1 500,00	Autres charges de gestion courante	74 916,00
	Produits financiers	0,20	Charges financières	5 314,00
	Produits exceptionnels	1 800,00	Charges exceptionnelles	200,00
<b>Total</b>	<b>265 603,48</b>	<b>Total</b>	<b>265 603,48</b>	
Investissement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent antérieur reporté	65 788,09	Remboursement d'emprunts	5 066,00
	Opération d'ordre entre sections	1 988,00	Frais d'étude	4 841,51
	Dotations fonds divers réserves	119 383,00	Subventions d'équipement versées	25 591,32
	Subventions d'investissement	13 227,00	Immobilisations corporelles	94 045,26
			Voirie	70 842,00
<b>Total</b>	<b>200 386,09</b>		<b>200 386,09</b>	



# Les Associations sur la commune

## ADMR

L'association de l'ADMR propose différents services qui viennent en aide aux personnes âgées, handicapées ou ayant connu un événement familial (naissance, maladie, décès,...) Des bénévoles sont à votre écoute sur la commune. Pour plus de renseignements :

**Maison des Services ADMR 8 place Emile Mandrillon  
42130 BOEN Tél : 04 77 96 23 60**



## LA BOULE ARTHUNOISE

Président : **Daniel BRITZ**  
Secrétaire : Olivier FOURNIER  
Trésorier : Gabriel MERLE

Les joueurs se réunissent tous les vendredis à partir de 16h30. Toute personne intéressée par la **Boule Lyonnaise** peut rejoindre l'association.

## CLUB DU 3ème AGE "Les Gens Heureux"

Président : **Marius GERIFAUD**

Malgré notre petit groupe nous nous retrouvons chaque jeudi pour notre partie de belote et passer une agréable demi-journée accompagnée d'un bon café et de gâteaux.

Nous n'organisons pas de sorties, nous ne sommes pas assez nombreux, mais au cours de l'année nous allons prendre un repas dans un restaurant proche de chez nous.



Les personnes qui seraient intéressées peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

## FNACA ARTHUN- BUSSY ALBIEUX

Président : **Marius VILLE**  
Vice-président : Claude DURRIS  
Secrétaire : Georges VIAL  
Trésorier : Jean GRANGE  
Trésorier adjoint : Albert POYET



Nous n'organisons plus d'activités à cause de notre âge et par manque d'adhérents. Cette année nous ont quittés : **Marie -Antoinette POYET, Jean VIAL (Bussy), Marc SOUVETON.**

Nous participons aux cérémonies : **19 mars – 8 mai – 11 novembre.** Nous sommes présents aux funérailles des camarades du canton avec notre drapeau. En 2017, le 19 mars se déroulera à Bussy-Albieux.

**Marius VILLE**

## GROUPE TAROT

Responsable : **Monique VIAL**

Un groupe tarot se réunit toute l'année 2 fois par mois le vendredi soir (1er et 3ème). Ce groupe de 13 personnes provenant de toutes les communes, passe de bonnes soirées de détente dans une atmosphère très agréable dans la salle de réunion communale.



## RENCONTRE AMITIÉ LOISIRS



Responsables : Simone **PIGNARD** et Marie Thérèse **CHARBONNIER**

Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, de 14 heures à 17 heures, elles sont une quinzaine de dames, de communes diverses, à s'adonner au plaisir du tricotage, du crochet, de l'aiguille et autre, tout en papotant et échangeant leurs idées. Sortir de chez soi, mettre ses connaissances en commun, c'est le fil conducteur de ce groupe de rencontre.

## SOPHROLOGIE

Des cours de sophrologie sont dispensés tous les vendredis soir de *18 heures à 19 heures* à la salle de réunion.

*Je vais donner la parole à la Sophrologue pour lui demander dans quels cas, on peut pratiquer la Sophrologie :*

- Le **stress** vous envahit, vous gâche la vie. Vous avez une **anxiété** permanente que vous n'arrivez plus à gérer. Vous avez, un jour, pris une crise de **panique**, une crise de **tétanie**, un malaise **vagal** etc.... et vous vivez dans la peur de reprendre ce type de crise ou de malaise. Vous avez à faire face dans votre vie à des difficultés de tous ordres (**deuil, séparation, maladie etc...**)
- Vous devez passer : Un examen, un entretien d'embauche
- Vous êtes sportif et souhaitez renforcer votre mental
- Vous êtes enceinte et vous souhaitez vous préparer à l'accouchement

Venez apprendre cette méthode pour gérer vos émotions. Par la pratique d'exercices simples et appropriés, la sophrologie peut vous aider.

Cette méthode a été créée par le neuropsychiatre Alfonso Caycedo et s'appuie donc sur des sciences reconnues, telles que l'anatomie, la biologie, la neuropsychologie, la neurophysiologie.

Entrée depuis 40 ans à l'hôpital, c'est une méthode naturelle couramment appliquée dans le domaine clinique mais aussi dans le domaine sportif et dans le domaine social.

Pour tous renseignements veuillez contacter :



**ASTREE SOPHROLOGIE au 06 85 61 17 24**



✚ SOU DES ECOLES RPI ARTHUN, BUSSY ALBIEUX, ST SIXTE



BUREAU DU SOU DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017		
<b>Présidente</b>	<b>Caroline DERORY</b>	Bussy Albieux
<b>Vice Présidents</b>	Céline BERGER	Saint Sixte
	Christelle JACQUET	Bussy Albieux
	Vincent VERNIN	Arthun
<b>Secrétaire</b>	<b>Stéphanie VENET</b>	Arthun
<b>Vice Secrétaire</b>	Isabelle CLAIRET	Arthun
<b>Trésorière</b>	<b>Christelle REY</b>	Arthun
<b>Vice Trésorier</b>	Thierry SOUCHON	Bussy Albieux



Le bureau organise des réunions de travail plus axées sur la gestion de l'organisation des manifestations. Si vous souhaitez nous rejoindre à ces réunions, merci de nous informer par mail :

[sou.arthunbussysixte@gmail.com](mailto:sou.arthunbussysixte@gmail.com)

Merci à tous les parents qui apporteront leur aide à l'organisation et au bon déroulement des manifestations. Nous espérons que vous serez nombreux à aider à la réalisation des projets des écoles.

Calendrier des Manifestations	
09/12/16 Spectacle de Noël à Saint- Sixte	28/05/2017 : Vide grenier à Bussy Albieux
28/01/2017 : Loto à Saint Sixte	30/06/2017 : Fête de l'école à Arthun

Alors réservez les dates ci-contre pour que les manifestations organisées pour financer ces projets soient une réussite. La vente des brioches qui a eu lieu le samedi 22 octobre a connu un véritable succès. Merci aux habitants de la commune pour leur accueil chaleureux et leur générosité.

✚ ASSOCIATION DE LA CANTINE DU RPI

Composition du bureau :

<b>Présidente : Nathalie De Campos</b>	
<b>Vice-présidentes :</b> Camille <b>PLUVINAGE</b>	<b>Vice-trésorière :</b> Fabienne <b>MURON</b>
<b>Trésorière :</b> Mylène <b>LAURENT</b>	<b>Secrétaire :</b> Marie Hélène <b>ARCHIMBAUD</b>



### SAISON 2016

Pour le début de saison 2016 l'effectif du tennis club reste le même que sur 2015 mais la saison n'étant pas terminée vous pouvez encore prendre vos cartes.



### TOURNOI 2016

Il a eu lieu sur 2 week-ends de juillet avec des finales qui se sont déroulées le 3 juillet. En voici les résultats :

- En simple homme : **Emmanuel PRABONNAUD** l'emporte face à **Olivier JACQUET**
- En simple femme : **Sophie AYMARD** gagne contre **Angélique VALLIER**
- En double mixte : **Angélique VALLIER et Yannick GUILLERMIN** l'emportent sur **Samuel VALLIER et Xavier TRICAUD**
- En consolante hommes : **Florian THUINON** l'emporte sur **Daniel VALLIER**

Le barbecue du samedi soir a réuni 40 participants dans une ambiance conviviale à la salle des fêtes d'Arthun.

### TARIFS 2016

<b>Couple</b>	<b>27 euros</b>
<b>Adultes</b>	<b>18 euros</b>
<b>Enfants de moins de 12 ans</b>	<b>5 euros</b>
Troisième enfant gratuit si carte adulte prise	
<b>Ticket horaire</b>	<b>2 euros</b>
<b>Clefs</b>	<b>10 euros</b>



Retrait des cartes auprès de **Josiane PLANE** (Tél : **04-77-24-60-90**) ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu courant **Mars 2017**.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter **Olivier JACQUET** au **06-73-35-79-91** ou **Yves PLANE** au **04-77-24-60-90**.

\*Manifestations 2017 : **tournoi** du club (premier week-end de juillet)



### BUREAU DU TENNIS CLUB

<b>Président</b>	<b>Olivier JACQUET</b>
<b>Vice-président</b>	Yves PLANE
<b>Trésorière</b>	Angélique VALLIER PELARDY
<b>Secrétaire</b>	Nathalie JACQUET
<b>Membres actifs</b>	Josiane PLANE, Daniel VALLIER, Jean Christophe DUCLOS, Xavier TRICAUD



# Centre Communal d'Action Sociale

Le mardi 27 septembre 2016, **54 personnes** dont **madame le Maire**, **deux** membres du CCAS, **40** bénéficiaires, ainsi que **11** accompagnants familiaux, s'étaient donné rendez-vous Place de l'Ancienne Gare pour le traditionnel repas offert aux personnes de **70 ans** et plus.

Le restaurant « **L'éveil des Sens** » à **Trelins** avait été sélectionné pour cette journée de retrouvailles de nos aînés. L'accueil de Sandrine et son sourire ont été un véritable plaisir, et José aux cuisines avait mitonné un repas à faire saliver toutes les papilles. Au menu :

- Terrine de viande maison et ses crudités,
- Pièce de volaille rôtie avec sa sauce aux Côtes du Forez accompagnée de petits légumes,
- Assortiment de fromages secs ou blanc,
- Assiette gourmande.

Le tout servi avec un kir, du vin rouge ou rosé et du café en fin de repas.



*L'éveil Des Sens*



Vingt et un Aînés qui ne souhaitaient pas participer au repas **ont reçu un beau CADEAU de NOEL composé ainsi :**

- Plaisir de Foie d'Oie mariné au Sauternes
- Terrine du Randonneur au Génépi
- Terrine de Campagne aux Cèpes
- Canard Sauce au Miel et Epices Douces
- Côte du Rhône Rouge
- Confiture aux Abricots Cuite au Chaudron en Haute Savoie
- Truffes Fantaisie aux Brisures de Crêpes Dentelles
- Galettes Rondes Duo au Beurre
- Décoration Papillotes Pralinées



Le tout dans une valisette festive !!!

# Etat Civil 2016 jusqu'au 15/12/2016

## *Ils sont arrivés*



<b>Auguste Jules Michel VENET CORRIGER</b>	<b>27 décembre 2015</b>
<b>Eléa RAILLERE</b>	<b>13 avril 2016</b>
<b>Lylou Sylvie Isa PARDON BRUN</b>	<b>03 juin 2016</b>
<b>Charlie Philippe PAOLI</b>	<b>25 juin 2016</b>
<b>Axel José Barthélémy ARNON</b>	<b>25 juin 2016</b>
<b>Louka THEVENET</b>	<b>02 novembre 2016</b>

## *Ils se sont dit « oui »*



<b>Thierry Robert Daniel TAVERNA, plombier chauffagiste et Anne Sophie DIJOUX, agent de service hospitalier</b>	<b>7 mai 2016</b>
<b>David Jean-Louis BALDINI, chef d'entreprise et Sylvie LAUVIN, secrétaire</b>	<b>19 juin 2016</b>
<b>Michaël Emmanuel DUMAS, conducteur de machine en imprimerie et Laura Edith FORESTIER, aide-soignante</b>	<b>25 juin 2016</b>



## *Ils nous ont quittés*

<b>Jean-Louis BOURG</b>	<b>65 ans</b>	<b>11 janvier 2016</b>
<b>Marie-Antoinette COUDOUR épouse POYET</b>	<b>83 ans</b>	<b>14 février 2016</b>
<b>Daniel GOUTTEFANGEAS</b>	<b>72 ans</b>	<b>18 février 2016</b>
<b>Marc André SOUVETON</b>	<b>79 ans</b>	<b>21 juillet 2016</b>
<b>Daniel Jean Louis FROMENTIN</b>	<b>70 ans</b>	<b>28 août 2016</b>
<b>Claudia Françoise LAURENT, veuve REYNAUD</b>	<b>91 ans</b>	<b>08 septembre 2016</b>



# Manifestations de l'Année 2016

## FETE DE LA MUSIQUE

Les musiciens et chanteur, de gauche à droite, Charles Faure, EL SOLARI et Michel VERNIN



La chorale « Les Cœurs des Champs »  
de Saint Martin la Sauveté



Le **lundi 20 juin 2016**, à partir de 17h30, Annie et Alain **BILLET**, Marie Thérèse **RAJOT**, conseillers municipaux, dans le cadre de la « commission marché » ont orchestré cette belle fête de la musique qui a

été un véritable succès. De la Terrière, des Trouillères, de Ribot, du Meynet, de Beauvoir, de Châtel, les Arthunois sont venus nombreux....

## ✚ PASSAGE DU CRITERIUM DU DAUPHINE LIBERE LE 7 JUIN 2016

Le mardi 7 juin, par un bel après-midi ensoleillé, les amateurs de la petite reine sont venus nombreux pour assister au passage dans notre commune du peloton cycliste de l'étape du critérium du Dauphiné Libéré. Une vingtaine de bénévoles se sont mobilisés afin de fermer les différentes voies communales au passage des véhicules à moteur afin d'éviter tout incident.



## ✚ VIDE GRENIER – UNE ANGLAISE A ARTHUN -

Le traditionnel vide grenier organisé par le Comité des Fêtes s'est déroulé le samedi 20 août 2016. Le temps maussade de ce jour là n'a pas empêché **Rose Mary PLATT**, de venir sur notre commune.

Originaire des Midlands, **Rose Mary** habite à **Wolverhampton**, près de Birmingham. Elle travaille dans la magistrature en relation avec la Chambre des Lords.

**Mary**, pratiquant allègrement la langue de Molière, fut stagiaire dans l'entreprise MGI à Boën sur Lignon où elle se lia d'amitié avec plusieurs familles. Aussi, une fois par an, s'accorde-t-elle une petite semaine chez **Gérald** et **Blandine DERORY**, le temps de reprendre contact avec la France qu'elle aime. A **Arthun**, elle a trouvé son bonheur à la brocante : de jolis débardeurs et surtout deux passoires pour le thé évidemment, un dessous-de-bouteille en bois exaltant l'humour français : « le vin et la femme font oublier le chagrin ».

Rose Mary adore le vin rouge, le fromage, le saucisson, les grenouilles, les escargots (surprenant pour une anglaise) et surtout la blanquette de veau. Le Brexit ? « J'ai voté contre », affirme-t-elle fièrement. L'entente cordiale demeure envers et contre tout.

Marie Claude THEVENET – Le Progrès -



En pleine action de fouille, **Rose Mary**, à droite, entre **Gérald** et **Blandine DERORY** et **Rose**, leur fille.

# Fête de l'école

---



Le Sou des écoles du RPI Arthun/Bussy/Saint-Sixte a organisé, en partenariat avec les enseignants et le personnel encadrant, la fête de fin d'année, vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette dernière s'est déroulée aux abords de la salle des fêtes d'Arthun. Parents, grands-parents, frères et sœurs se sont retrouvés sur le terrain de la salle des fêtes pour applaudir les élèves des trois écoles lors de leurs prestations. Sous la houlette de leurs enseignants respectifs, ces derniers ont récité des poésies, ont chanté, dansé et joué la comédie lors de plusieurs saynètes.

Avant de se séparer, une soixantaine de personnes ont partagé un plateau-repas à la salle des fêtes pour terminer la soirée.

Marie Claude PARDON – Le Pays -

# Deux jeunes Arthunoises et le devoir de mémoire

---

Amélie **GONON** et Clémentine **COUBLE**, élèves de seconde, ont été accueillies par Madeleine et Marius **VILLE**.



En effet, elles ont travaillé sérieusement sur un exposé concernant la terrible bataille de **Verdun** durant laquelle d'ailleurs Marius a perdu deux oncles. Les jeunes filles furent très intéressées par son témoignage. Plus parlant que les livres d'histoire. Cent ans, c'est un peu loin. Elles ont présenté leur travail à la Salle des Fêtes le samedi 10 décembre, et le public était nombreux.

Marie Claude THEVENET

# Informations diverses

## CIMETIERE

En application de la loi LABBE n° 2014/110 du 02 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, leur utilisation sera interdite au sein du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 (art.68 de « la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte »).

**Il est d'ores et déjà demandé à chacun de limiter l'usage des produits phytosanitaires autour des sépultures** (espace inter-tombes).

## TRI SELECTIF DANS LE CIMETIERE

Deux bacs à ordures sont installés dans le cimetière :

- un pour les déchets verts (fleurs naturelles, compositions florales naturelles)
- l'autre pour les autres déchets (plastiques, pots plastiques, fleurs plastiques, bidons plastiques). **Toute erreur de tri entraîne la non-collecte du bac.**



## LE FRELON ASIATIQUE

Vous suspectez sa présence, prenez une photo de l'insecte ou du nid.

Contactez :



**GDS42** 04 77 97 12 38 ✉ [contact.gds42@reseaugds.com](mailto:contact.gds42@reseaugds.com)

**FREDON** 04 37 43 40 70 ✉ [frelonasiatique@fredonra.com](mailto:frelonasiatique@fredonra.com)

Plus d'infos sur [www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, ***espèce exotique invasive qui massacre les abeilles.***

Pour l'homme, la dose de venin injectée par le frelon est plus importante que celle d'une guêpe, plus profonde et bien sûr plus douloureuse. Les effets qui s'en suivent sont aussi plus importants.

## APICULTURE

### **Déclaration de ruches 2016 : Du 1er septembre au 31 décembre 2016**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995\*04 est toujours possible)



**✚ RAPPEL DE LA REGLEMENTATION CONCERNANT LES DEJECTIONS CANINES**  
**✚ ARRETE DU MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2512-13 (1) ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment l'article L1311-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 1979 modifié portant règlement sanitaire départemental, et notamment son article 97 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 97 susvisé, il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter sur toute partie de la voie publique, d'une manière générale, tous débris ou détritiques d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes ;

Considérant que les fonctions naturelles des chiens ne peuvent être accomplies que dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent :

- à l'intérieur des passages pour piétons,
- au droit des emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun,
- au droit des emplacements de stationnement de taxis,
- au milieu des voies réservées au passage des piétons.

Considérant que ces dispositions particulières doivent être prises afin de réduire les pollutions engendrées sur la voie publique par la présence de déjections canines.

**ARRETE**

**Article 1**

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.

**Article 2**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera adressé aux services de Gendarmerie et publié au Bulletin Municipal de la commune d'Arthun



Fait à Arthun,  
Le 16 novembre 2016  
Le Maire,  
Josiane BALDINI

**Il n'y a rien de plus *désagréable* pour les employés communaux que de nettoyer des massifs de fleurs ou des rues dans le village où il y a plein de *crottes de chien* !! Même pour les passants, c'est très *déplaisant*. Pensez-y !!!**

**Faites suivre votre sac plastique....**

# Dates à retenir



<b>28 janvier 2017</b>	<b>Super Loto Salle des Fêtes Saint Sixte</b>	<b>Sou des Ecoles du RPI</b>
<b>Mars 2017</b>	Assemblée Générale du Tennis Club	Tennis Club d'Arthun
<b>30 avril 2017</b>	Marche de Biterne	EOVI
<b>28 mai 2017</b>	Vide Grenier Bussy Albieux	Sou des Ecoles du RPI
<b>30 juin 2017</b>	Fête de l'Ecole Arthun	Sou des Ecoles du RPI
<b>1<sup>er</sup>/02 juillet 2017</b>	Tournoi de Tennis	Tennis Club d'Arthun

*L'ensemble du conseil et du personnel municipal  
vous souhaitent à tous une bonne année 2017*

-----

*A bientôt à la salle des fêtes le 15 janvier à partir  
de 11h30 pour la cérémonie des vœux.*



